Commission de toponymie

Rapport annuel 2000-2001

LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Québec

2008-05703/

Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Commission de toponymie.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500 D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 2001
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-551-19501-2
ISSN : 0714-2145

© Gouvernement du Québec, 2001

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielles, sont interdites
sans l'autorisation des Publications du Québec.

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Commission de toponymie pour la période du 1er avril2000 au 31 mars 2001.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

La ministre responsable de l'application
de la Charte de la langue française,

Diane Lemieux

Québec, octobre 2001

Madame Diane Lemieux
Ministre responsable de l'application
de la Charte de la langue française
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Commission de toponymie pour la période du 1er avril 2000 au 31 mars 2001.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

La présidente,

Nicole René

Québec, octobre 2001

Madame Nicole René
Présidente
Commission de toponymie

Madame la Présidente,

Pour donner suite au mandat de vérification interne qui a été confié au Service de la recherche et des ressources documentaires de l'Office de la langue française, nous avons examiné le contenu du rapport annuel de gestion de la Commission de toponymie du Québec pour l'exercice terminé le 31mars 2001. Notre examen a consisté à nous assurer que l'information présentée est cohérente avec le plan d'action annuel, à participer au comité de lecture et à fournir des commentaires.

Nous sommes en mesure de conclure que les résultats présentés, ainsi que les explications connexes du *Rapport annuel de gestion 2000-2001* de la Commission, nous paraissent plausibles.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le chef du Service de la recherche et des ressources documentaires,

Pierre Bouchard

Montréal, août 2001

Table des matières

Introduction 13

1. Les dominantes de l'année 2000-2001 15

1.1 Le contexte 15

1.2 Les réalisations majeures 15

2. L'organisation et les ressources de la Commission 17

2.1 La mission 17

2.2 La composition 17

2.3 La structure administrative 17

2.4 L'organigramme 18

2.5 Les ressources humaines 18

2.5.1 Le développement des ressources humaines 19

2.6 Les finances et les ressources matérielles 19

2.7 La *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* à la Commission de toponymie 19

2.7.1 L'accès aux documents de la Commission 19

2.7.2 La protection des renseignements personnels 19

3. Le cadre de gestion 21

3.1 Vers une nouvelle philosophie de gestion 21

3.2 Les orientations stratégiques 2000-2001 21

3.3 L'évaluation des actions, des produits et des services de la Commission 21

3.4 La politique linguistique 21

4. Le bilan des résultats atteints 23

4.1 Assurer l'officialisation des noms de lieux du territoire québécois afin d'accroître la précision du repérage, cartographique notamment, et d'exprimer l'identité culturelle des collectivités 23

4.1.1 Les toponymes 23

4.1.2 Les noms autochtones 23

4.1.3 Les noms de barrages 23

4.1.4 Les désignations toponymiques commémoratives 23

4.1.5 La terminologie géographique 24

4.1.6 Les noms de voies de communication 24

4.1.7 Les avis d'intention de la Commission de toponymie 25

4.1.8 Les avis au sujet des noms de municipalités provenant de regroupements 25

4.1.9 Les autres avis conseils de la Commission de toponymie 25

4.1.10 La langue des noms officialisés 26

4.2 Assurer la diffusion et l'utilisation de la nomenclature géographique officielle du Québec 26

4.2.1 Le site Web de la Commission de toponymie (www.toponymie.gouv.qc.ca) 26

4.2.2 Les publications et la recherche 26

4.2.3 Les consultations 27

4.2.4 La transmission des décisions 28

4.2.5 La vérification de la nomenclature géographique des cartes 28

4.2.6 Le centre de documentation 29

4.2.7 Les activités toponymiques nationales et internationales 29

4.3 Assurer la conservation des noms de lieux du Québec à titre d'éléments du patrimoine national 30

5. La conclusion 33

Tableaux

1 - L'organigramme **18**

2 - L'effectif permanent par catégorie d'emploi au 31mars2001 **18**

3 - Le développement des ressources humaines **19**

4 - L'état du budget pour l'année 2000-2001 **19**

5 - Les villes créées par la loi 170 et les noms de voies de communication identiques ou très proches quant à la prononciation **25**

6 - Les toponymes et odonymes officialisés par la Commission en 2000-2001 **26**

7 - La participation de la Commission de toponymie à des activités d'information **27**

8 - La répartition des consultations selon les thèmes **27**

9 - La répartition des consultations selon les catégories de demandeurs **28**

10 - Le contenu de la banque de données TOPOS au 31 mars 2001 **30**

Les membres de la Commission de toponymie

Nicole René
Présidente

Bernard Assiniwi
Commissaire (1)

Jean-René Côté
Commissaire

Jules Dufour
Commissaire

Jacques Lacoursière
Commissaire

Anne MacLaren
Commissaire

Cécyle Trépanier
Commissaire

Alain Vallières
Secrétaire

1. Décédé le 4 septembre 2000

Introduction

La Commission de toponymie présente ici son rapport annuel de gestion pour l'année financière s'étant déroulée du 1er avril 2000 au 31 mars 2001. Constitué de cinq chapitres, il explique les dossiers importants traités par l'organisme. Les activités marquantes de l'année sont mentionnées dans le premier chapitre suivi de celui portant sur l'organisation et les ressources de la Commission. En troisième lieu, le cadre de gestion de l'organisme y est présenté. Le quatrième chapitre fournit dans le détail le bilan des résultats atteints. Une conclusion termine ce rapport tandis que plusieurs tableaux accompagnent les textes de ce document.

1. Les dominantes de l'année 2000-2001

1.1 Le contexte

Avec l'adoption de la *Loi sur l'administration publique* (loi 82), l'État s'est donné un nouveau cadre de gestion de ses affaires qui est orienté dorénavant sur l'atteinte des résultats, sur le respect du principe de la transparence et sur l'imputabilité des décideurs devant l'Assemblée nationale, le tout afin d'affirmer la priorité accordée à la qualité des services aux citoyens.

Parallèlement à cette réforme administrative, l'État a entrepris aussi de réorganiser le monde municipal en effectuant d'importants regroupements de municipalités autour des villes-centres principales du Québec, par la loi 170 entre autres, ce qui a pour effet de diminuer sensiblement le nombre d'acteurs municipaux, mais aussi d'en créer de nouveaux, tels que les arrondissements, les communautés métropolitaines ou les communautés rurales.

Enfin, la Commission des États généraux sur l'avenir et la situation de la langue française au Québec a rencontré et écouté les diverses personnes et organisations que le dossier de la langue intéresse ou concerne ou qui, comme la Commission de toponymie, sont chargées d'appliquer la *Charte de la langue française*.

Ces trois éléments structurants ont laissé leur empreinte bien visible sur l'ensemble de l'activité de la Commission, qui a consacré une fraction importante de ses ressources à répondre aux réalités du nouveau contexte.

Par ailleurs, alors que l'État est impliqué dans des négociations importantes avec les nations autochtones, et en particulier avec les Innus et les Inuits, la Commission a déploré le décès, en septembre 2000, de l'un de ses membres, Bernard Assiniwi, qui lui offrait une fenêtre précieuse sur l'âme autochtone. Au terme de l'année 2000-2001, il n'était toujours pas remplacé.

1.2 Les réalisations majeures

Des réalisations toponymiques d'importance ont marqué l'année 2000-2001 dans le monde municipal, dans la commémoration de personnes, dans le dossier de la langue et dans celui de la toponymie en tant qu'élément du patrimoine national.

Dans la foulée de l'adoption en décembre 2000 de la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais (sic)* ou *Loi 170*, la Commission a évalué l'impact des regroupements municipaux sur l'augmentation du nombre de voies de communication porteuses de noms identiques ou très proches quant à la prononciation (c'est-à-dire l'augmentation de l'homonymie odonymique) dans les villes nouvelles. La section 3.1 de ce rapport contient un compte rendu de ces travaux.

Par ailleurs, la Commission a fait publier deux avis d'intention dans des hebdomadaires régionaux ou des quotidiens nationaux pour prendre le pouls de la collectivité dans le cadre de deux projets commémoratifs toponymiques: le barrage Denis-Perron sur la rivière Sainte-Marguerite, sur la Côte-Nord, et l'autoroute Transquébécoise (autoroute 55) dans le sillage d'une demande de changer son nom pour rappeler le souvenir de l'industriel J.-Armand Bombardier.

À la faveur de la tenue des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, les souhaits de la Commission de toponymie quant à la révision de son mandat ont été portés à l'attention des membres de la Commission des États généraux.

En outre, la Commission de toponymie a transmis un mémoire (*Toponymie et patrimoine culturel*, 8 juin 2000) au Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec qui a déposé, en novembre 2000, son rapport *Notre patrimoine, un présent du passé*. Il contient plusieurs passages ou recommandations ayant trait à la toponymie. Soucieux que soit préservé le patrimoine toponymique du Québec, les membres de la Commission ont exprimé leur intention explicite de conserver dans la nomenclature géographique officielle les noms de lieux consacrés par l'usage ou l'histoire, face à la réforme de l'organisation municipale en cours qui risque en effet de faire disparaître des noms patrimoniaux s'ils ne sont pas retenus pour désigner les villes nouvelles ou d'autres lieux habités significatifs. La Commission entend donc maintenir officiels des noms d'anciennes municipalités en les attribuant à des parties de villes ou à d'autres points de repère significatifs et, à ce sujet, elle a formulé un objectif à atteindre dans sa planification stratégique 2001-2004.

En terminant, la préparation de la planification stratégique 2001-2004 constitue un fait marquant cette année. Inscrite dans le Plan stratégique unifié des organismes linguistiques québécois et contenant cinq objectifs, elle s'articule autour de l'énoncé *« Assurer*

l'officialisation des noms de lieux du Québec, leur utilisation et, enfin, leur conservation à titre d'éléments du patrimoine national », lequel énoncé a inspiré la structure de toute la partie bilan du présent rapport.

2. L'organisation et les ressources de la Commission

2.1 La mission

Depuis 1977, la *Charte de la langue française* définit la compétence de la Commission de toponymie et énumère ses pouvoirs et ses devoirs. En résumé, la Commission doit procéder à l'inventaire, à la conservation, à l'officialisation et à la diffusion des noms de lieux du Québec. Elle peut donner son avis au gouvernement et aux autres organismes de l'Administration et donner des noms aux lieux qui n'en ont pas encore, sous réserve des compétences toponymiques attribuées à d'autres autorités.

C'est depuis 1912, toutefois, qu'un organisme public québécois s'est vu confier la mission de gérer les noms de lieux du Québec. Cette gestion doit s'effectuer en tenant compte des aspects territorial et culturel de la toponymie, parce que ces axes en constituent les dimensions qui se complètent l'une l'autre et qui rendent compte de sa nature pluridisciplinaire. Ainsi, à travers l'accomplissement de cette mission, doit-on s'assurer que la localisation et la nature des lieux sont exprimées le plus rigoureusement possible, d'une part, et que les mesures nécessaires sont prises pour préserver et mettre en valeur ce patrimoine qui participe de l'identité nationale, d'autre part. La mise en application de la Charte, appuyée sur un appareil de politiques et de normes toponymiques concernant le choix et l'écriture des noms de lieux s'est traduite par l'émergence soutenue du visage français de la toponymie québécoise depuis plus d'un quart de siècle maintenant.

La Commission diffuse son expertise acquise depuis quelque neuf décennies à la faveur de sa participation aux travaux des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, à ceux de la Commission de toponymie du Canada et à travers les relations bilatérales qu'elle entretient avec un certain nombre d'États, dont la France au premier chef, assurant ainsi à sa mission un rayonnement outre frontières significatif.

2.2 La composition

La Commission de toponymie se compose de sept membres, dont un président, tous nommés par le gouvernement, pour un mandat d'une durée d'au plus cinq ans. La présidence de la Commission et de l'Officede la langue française est actuellement assurée par la même personne concurremment. Le choix des membres de la Commission tient compte de leur expérience reconnue dans leurs sphères d'activité propres. L'usage veut aussi que ce choix tende à refléter la composition de la société québécoise.

Les membres de la Commission détiennent le pouvoir exclusif d'officialiser les noms de lieux qui, une fois publiés à la *Gazette officielle du Québec*, sont d'emploi obligatoire notamment dans les textes et les documents de l'Administration, la signalisation routière, l'affichage public et les manuels scolaires approuvés par le ministre de l'Éducation. Ils peuvent aussi adresser des avis au gouvernement et aux autres organismes de l'Administration. La Commission de toponymie est compétente pour nommer tous les lieux du Québec, sauf ceux dont une loi particulière confie la dénomination à une autre instance (par exemple les municipalités, pour les voies de communication; le gouvernement, pour les municipalités et les MRC; la Commission de la représentation électorale, pour les circonscriptions électorales). Les membres de la Commission de toponymie doivent aussi normaliser la terminologie géographique, en collaboration avec l'Office de la langue française. Ils doivent enfin proposer au gouvernement les normes en matière de choix et d'écriture des noms de lieux, en fonction desquelles ils officialisent ces derniers. Ces normes découlent des résolutions adoptées par les Conférences quinquennales des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, la référence internationale en la matière.

2.3 La structure administrative

L'activité de la Commission s'organise autour de trois services: *Inventaire et traitement*, où l'on traite, en vue de leur officialisation, les noms de voies de communication et les autres noms de lieux recueillis dans des documents, inventoriés lors d'enquêtes sur le terrain ou proposés par des personnes ou par des organismes; *Services à la clientèle et communications*, où l'on s'occupe de répondre aux questions des citoyens et des organisations et où l'on diffuse l'information sur les noms de lieux officiels et sur la toponymie en général; *Documentation et informatique*, où l'on s'occupe des systèmes informatiques et de gestion documentaire qui assurent la conservation du patrimoine toponymique du Québec et de l'information pertinente à son traitement et à sa mise en valeur.

2.4 L'organigramme

Tableau 1

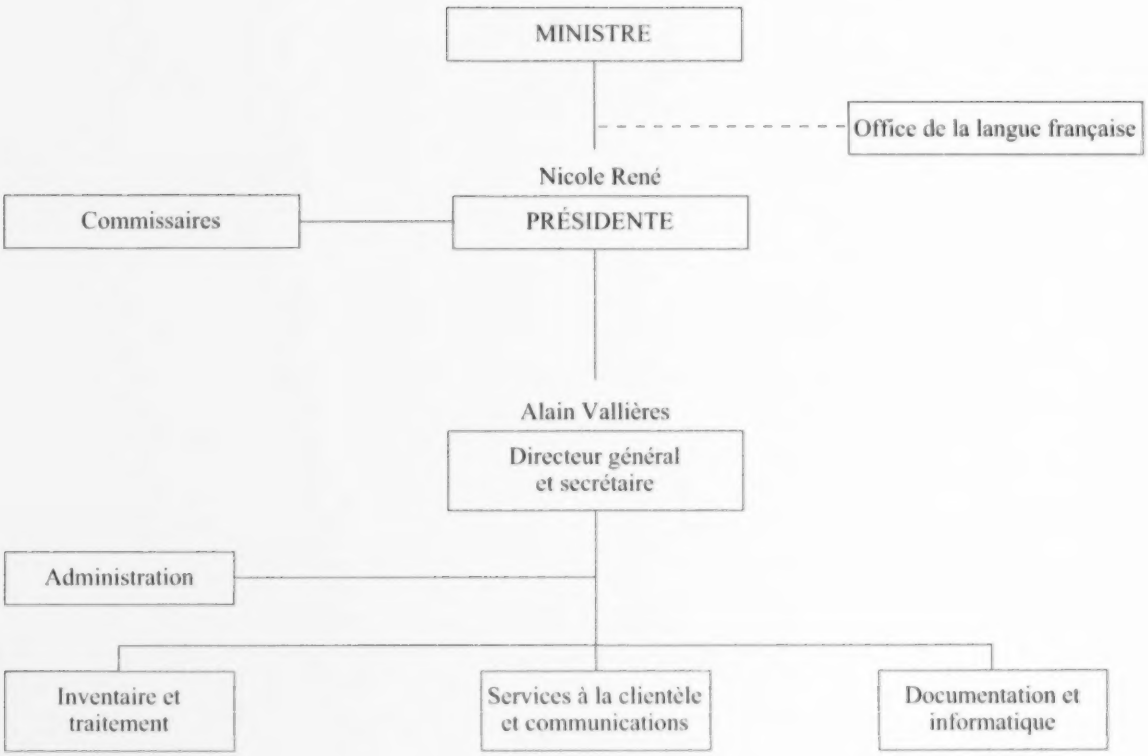

2.5 Les ressources humaines

La Commission a réalisé son mandat avec 21 postes autorisés (dont 2 postes vacants). À ce total s'ajoutent le poste d'un cadre en transition de carrière jusqu'en décembre 2000, et le poste d'une agente de secrétariat, en surplus.

Deux étudiants-stagiaires anglophones ont été accueillis dans le cadre d'un programme d'échanges interprovinciaux et ce, pour une durée de trois mois. Également, trois étudiants du Québec ont travaillé pour une durée de deux mois.

Tableau2
L'effectif permanent par catégorie d'emploi au 31 mars 2001

Hors cadre	Cadre supérieur	Personnel professionnel	Personnel technique	Personnel de bureau	TOTAL
1	1	12	5	2	21

2.5.1 Le développement des ressources humaines

Au cours de l'année financière 2000-2001, la Commission de toponymie a consacré un montant de 26 991$ à des activités de formation, soit 2,6 % de la masse salariale de son personnel. Le tableau 3 résume l'ensemble des dépenses admissibles. L'objectif prioritaire du programme de perfectionnement de la Commission de toponymie visait la mise à jour des connaissances du côté des technologies de l'information et de la qualité de l'expression écrite.

Le temps alloué à la formation équivaut à 122,5 jours-personnes pour la présente année, soit 6,4 jours par personne, en moyenne.

Tableau 3
Le développement des ressources humaines

Coûts de formation	Salaires	TOTAL
2906 $	24 085$	26991$

2.6 Les finances et les ressources matérielles

Le tableau 4 fait état du budget et des dépenses pour l'année 2000-2001. La Commission a terminé l'année avec un surplus budgétaire de 12$.

Tableau4
L'état du budget pour l'année 2000-2001

	BUDGET ($)		
Catégorie	**Original**	**Modifié**	**Dépenses**
Rémunération	**1 002 172**	**1 002 172**	***1 002 172**
Fonctionnement	**293 970**	**299 571**	**299 559**
Capital – Matériel et Équipement	**2 000**	**2 378**	**2 378**
TOTAL	**1 298 142**	**1 304 121**	**1 304 109**
Crédits périmés			**12**

* Excluant toutes les contributions payées par l'employeur.

2.7 La *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* à la Commission de toponymie

2.7.1 L'accès aux documents de la Commission

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu quatre demandes d'accès à certains documents. Elle a transmis l'information demandée dans un cas. Elle n'a rien transmis dans les trois autres cas, car elle ne possédait pas l'information souhaitée pour la période visée.

2.7.2 La protection des renseignements personnels

Une rencontre d'information et de sensibilisation sur la confidentialité et la protection des renseignements personnels a eu lieu à l'intention du personnel de la Commission. On a par ailleurs distribué à ce dernier la définition d'un renseignement nominatif selon le ministère de la Justice de même que de l'information de la Commission d'accès à l'information quant aux exigences sur l'utilisation des télécopieurs. La responsable de la protection des renseignements personnels a participé aux rencontres organisées par la Direction du soutien en accès à l'information et en protection des renseignements personnels du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Elle a pris part aussi à la session de formation sur la protection des renseignements personnels dispensée par l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) et à la formation suggérée par le Secrétariat du Conseil du trésor « La protection des renseignements personnels et les nouvelles technologies de l'information » offerte par l'Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI).

3. Le cadre de gestion

3.1 Vers une nouvelle philosophie de gestion

Dès avant l'adoption de la *Loi sur l'administration publique*, la gestion de la Commission de toponymie intégrait à son fonctionnement une démarche d'atteinte de résultats. Signalons notamment:

- un plan d'action énumérant une série d'objectifs quantitatifs et qualitatifs accompagné de mesures statistiques mensuelles faisant état de la progression des travaux;
- une attitude d'ouverture à ses clientèles qu'exprime un service de consultations téléphoniques gratuites et personnalisées;
- la publication d'avis de changement de noms de lieux importants pour permettre aux intéressés d'exprimer leur point de vue avant la prise de décision;
- un site Web accessible en tout temps et offrant un moteur de recherche de noms de lieux et un formulaire de proposition de noms.

L'application de la loi 82, qui a élargi et approfondi ce mouvement, s'est traduite par la rédaction d'un plan stratégique pour la période 2001-2004 approuvé par la ministre responsable de la *Charte de la langue française* et déposé à l'Assemblée nationale et par un engagement sous forme d'une *Déclaration de services aux citoyens*.

La Déclaration consiste en un court texte qui présente l'information essentielle la plus susceptible d'intéresser les citoyens et les entreprises en matière de noms de lieux au Québec, à savoir:

- la mission de la Commission de toponymie;
- les coordonnées qui permettent de la joindre;
- l'énumération de ses principaux produits et services;
- ses engagements en faveur notamment d'un service courtois, personnalisé et diligent;
- enfin, le mécanisme d'acheminement des plaintes et des commentaires.

Par ailleurs, dans le sillage de l'adoption de la *Loi sur l'administration publique*, une nouvelle procédure régissant les consultations adressées à la Commission a été mise au point. Celle-ci prévoit un traitement des demandes à l'intérieur d'un délai de 48 heures et fait appel à un mécanisme de transmission d'un accusé de réception pour les demandes qu'on ne peut satisfaire en dedans de ce délai.

3.2 Les orientations stratégiques 2000-2001

Dans son plan d'action annuel, la Commission s'était donné comme objectifs principaux l'officialisation de 4 500 noms de voies de communication et de 500 noms d'autres types de lieux dont 50 noms autochtones, 100 dénominations de barrages et 5 désignations commémoratives. Elle avait envisagé fournir des avis à propos de 25 noms de municipalités touchées par des regroupements. Par ailleurs, le site Web de la Commission de toponymie (www.toponymie.gouv.qc.ca) était censé diffuser 10000 origines et significations de plus que l'an dernier et il était prévu de répondre à quelque 5 000 consultations. Enfin, le projet de doter la Commission d'un système informatique mis aux normes actuelles devait être complété à 60%.

3.3 L'évaluation des actions, des produits et des services de la Commission

C'est principalement par l'intermédiaire de ses contacts nombreux avec sa clientèle qui la consulte que la Commission recueille l'information lui permettant d'évaluer ses produits et services. En prévision de la rédaction de sa Déclaration de services aux citoyens et de sa planification stratégique 2001-2004, la Commission a effectué un sondage lors de la tenue d'un salon Info-Services à Drummondville. Elle a également mené un sondage similaire auprès des personnes et des organismes qui l'ont consultée au cours du mois d'octobre 2000. Il en est ressorti entre autres que le public affiche un intérêt certain pour l'origine et la signification des noms de lieux, de même que pour les noms officiels exacts et les règles qui gouvernent l'écriture des toponymes.

3.4 La politique linguistique

La Commission de toponymie et l'Office de la langue française se sont entendus pour partager la même instance en ce qui concerne le comité chargé d'appliquer la politique linguistique gouvernementale. La présidente de l'Office, qui est également présidente de la Commission, a désigné, pour siéger au Comité de la politique linguistique de l'Office, un représentant de la Commission. Au cours de l'année, la Commission a contribué à la préparation d'un guide électronique qui indique aux ministères et organismes la voie à suivre pour construire un site Web conforme à la Charte et à la Politique linguistique gouvernementale.

4. Le bilan des résultats atteints

L'officialisation des noms de lieux du Québec, leur utilisation et, enfin, leur conservation à titre d'éléments du patrimoine national constituent les axes le long desquels s'accomplit la mission de la Commission de toponymie. Cette mission se voit maintenant traduite en résultats à atteindre, d'une part, et en objectifs qui expriment la qualité des services à fournir aux citoyens, de l'autre, ce que reflète cette manière nouvelle de rendre des comptes quant au travail effectué.

4.1 Assurer l'officialisation des noms de lieux du territoire québécois afin d'accroître la précision du repérage, cartographique notamment, et d'exprimer l'identité culturelle des collectivités

À cette fin, la Commission s'est donné un objectif général à atteindre pour des toponymes autres que des noms de voies de communication (par exemple des noms de lacs situés dans des pourvoiries ou des noms de ponts) et des objectifs spécifiques visant des noms de lieux autochtones, des noms de municipalités issues de regroupements, des désignations commémoratives et des noms de barrages. Elle avait aussi pour objectif de progresser dans le dossier des noms de voies de communication. Nous résumons ci-dessous les résultats atteints en regard d'objectifs spécifiques.

*4.1.1 Les toponymes**

- Objectif: 500 officialisations de noms
  Résultat: 776 (155% de l'objectif)
  * Dans ce rapport, le terme *toponyme* est le plus souvent employé par opposition à un odonyme, dans un sens restreint. Il signifie alors *tout nom de lieu autre qu'un nom de voie de communication.*

Grâce à l'officialisation de ces noms de lieux, dont 260 noms de ponts après entente avec les municipalités concernées et la collaboration du ministère des Transports, 213 noms de lacs, 23 noms de baies, 16 noms d'îles, 13 noms de pointes, 10 noms de chutes, etc., le repérage cartographique a gagné en précision. Signalons en particulier l'officialisation du nom de la réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre, un lieu d'intérêt international de par son statut, et le traitement des chapelets d'îles et d'îlots des rivières des Mille Îles et des Prairies.

Par ailleurs, la Commission a jugé opportun de revoir la question de certaines désignations d'éléments de reliefs de la ville de Victoriaville et de la municipalité de la paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska, à la demande des autorités municipales. Les appellations **Mont Saint-Michel**, **Mont Christo** et **Mont Arthabaska** ont été relocalisées conformément au vœu exprimé par ces dernières.

4.1.2 Les noms autochtones

- Objectif: 50 officialisations de noms de lieux autochtones
  Résultat: 35 (70% de l'objectif)

Les secteurs ayant fait l'objet d'inventaires et de traitement toponymiques s'étant avéré moins parleurs de noms autochtones que prévu et la priorité accordée à l'analyse des odonymes où il existe bien peu de noms autochtones à l'intérieur des réserves expliquent que l'objectif d'officialisation n'a pu être atteint. La plus significative des décisions est sans doute celle de remplacer le nom **Cratère du Nouveau-Québec** par celui de **Cratère des Pingualuit**, à la demande de la Municipalité du village nordique de Kangiqsujuaq et de l'Institut culturel Avataq, le tout dans le contexte du parc de conservation des Pingualuit, un projet en voie de réalisation.

4.1.3 Les noms de barrages

- Objectif: 100 officialisations
  Résultat: 1 seul nom de barrage

Bien que 400 noms de barrages aient été partiellement traités, des précisions techniques attendues d'Hydro-Québec ne nous sont pas parvenues à temps pour compléter l'analyse de ces noms.

4.1.4 Les désignations toponymiques commémoratives

- Objectif: 5 projets commémoratifs
  Résultat: 15 (300% de l'objectif)

Nous mentionnons quelques réalisations seulement:

Barrage Denis-Perron, sur la rivière Sainte-Marguerite, sur la Côte-Nord;

Bibliothèque Anne-Hébert, à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, dans la région administrative de la Capitale-Nationale;

Bibliothèque Georges-Henri-Lévesque, à Roberval, au Saguenay–Lac-Saint-Jean;

Parc Jean-Drapeau, à Montréal.

Toujours en matière de commémoration, la Commission a participé à des réunions du Comité consultatif sur la commémoration organisées par la Commission de la capitale nationale, de même qu'à une réunion du Comité de toponymie et de commémoration de la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs.

4.1.5 La terminologie géographique

- Les travaux dans le domaine de la terminologie ont conduit à la définition ou à la précision de la définition de trois termes géographiques (arrondissement, secteur et village). Ces travaux s'inscrivent dans la mission de normalisation des noms géographiques que s'est donnée l'Organisation des Nations Unies. Ils contribuent en outre à l'accomplissement de l'un des devoirs prévus par la *Charte de la langue française* pour la Commission de toponymie (article 125, paragraphe *c)*, soit celui d'établir et de normaliser la terminologie géographique, en collaboration avec l'Office de la langue française.

4.1.6 Les noms de voies de communication

- Objectif: 4500 officialisations de noms de voies de communication
  Résultat: 2916 (65% de l'objectif)
- Objectif: 200 conclusions d'ententes avec les municipalités
  Résultat:195 (98% de l'objectif)

Dans le cadre du projet de partenariat avec le Directeur général des élections visant entre autres à harmoniser le *Fichier des territoires* contenu dans la *Liste électorale permanente* avec la banque de données toponymiques, le traitement de l'odonymie municipale est demeuré un dossier prioritaire à la Commission. L'objectif prévu n'a pu être atteint car une partie des ressources affectées au dossier odonymique a dû être détournée vers le constat de l'état de la nomenclature des villes nouvelles créées par la loi 170. De plus, quelques municipalités ne nous ont pas spontanément apporté toute la collaboration escomptée. Enfin, les membres de la Commission ont reporté l'étude de certaines données. Il était tout aussi indispensable de rendre accessible une banque de données officielles des plus complètes pour les utilisateurs des fichiers d'adresses, particulièrement l'administration gouvernementale.

Cette opération a permis jusqu'à maintenant l'officialisation de plus de 97 916 odonymes sur un total estimé à près de 105 000 voies dénommées. Même en considérant que plus d'un millier de ces noms qui ne respectent pas les normes toponymiques ne pourront être officialisés, le traitement de l'odonymie municipale est néanmoins complété à plus de 93 %, ce qui inclut les quelque 2 916 officialisations de la présente année.

La Commission a reçu une excellente collaboration de la majorité des municipalités, consultées grâce surtout à son partenariat avec le Directeur général des élections, ce qui a facilité les négociations avec certaines municipalités moins enclines à coopérer. La Commission poursuivra son traitement pour les quelque 250 autres dossiers municipaux dont la validation n'a pas été complétée intégralement sur un grand total de 1 281 administrations municipales qui existaient à la fin de l'année 2000-2001.

La création de villes nouvelles dans le cadre de la réforme municipale aura notamment comme conséquence de regrouper, pour chacune d'elles, dans une même nomenclature, les noms de voies de communication. Il s'ensuivra par le fait même la coexistence d'un grand nombre de noms identiques ou très proches quant à l'écriture ou à la prononciation. Cette situation, vu la confusion qu'elle peut engendrer, complique la gestion du territoire et n'est pas sans risque pour la sécurité des citoyens. D'ailleurs, par le passé, la Commission de toponymie a toujours porté une attention particulière aux cas de fusions municipales, en fournissant aux nouvelles administrations un constat de leur nomenclature odonymique intégrée, où les problèmes d'homonymie sont clairement identifiés, en vue de les solutionner.

La Commission de toponymie, conformément à son mandat, s'est préoccupée de cette situation en regard des nouvelles villes créées par la loi 170 et elle a offert sa collaboration et son expertise aux comités de transition.

La Commission a fourni à chacun de ces comités le portrait le plus juste possible de la situation odonymique des villes fusionnées, tout en identifiant aussi les cas problématiques d'homonymie (voir le tableau 5). Il en sera de même pour plusieurs municipalités d'importance qui feront l'objet de regroupement dans la prochaine année.

De plus, afin de remédier au problème, la Commission a proposé également une procédure pour réduire l'homonymie sur les territoires fusionnés, laquelle fut aussi transmise aux différents comités de transition de ces villes et diffusée sur notre site Web. La Commission poursuit ses échanges avec les représentants de ces comités, notamment en leur acheminant toutes les décisions prises quant à l'odonymie municipale des territoires concernés.

Toutefois, près de 25 % du nombre d'odonymes qui restent à officialiser, soit environ 1800, se localisent principalement dans la région métropolitaine de Montréal. Il est à souhaiter que la concrétisation des fusions municipales prévues pour cet automne et au début de la prochaine année amène un déblocage significatif pour ces dossiers.

Tableau 5
Les villes créées par la loi 170 et les noms de voies de communication identiques ou très proches quant à la prononciation

Nom de la ville	Odonymes officiels / odonymes au total	Noms identiques	Cas problématiques
Hull-Gatineau	2 042 / 2 076 (98 %)	584	329 (15,8%)
Lévis	1 525 / 1 550 (98%)	536	336 (21,7%)
Longueuil	2 325 / 2 599 (89%)	660	374 (14,4%)
Montréal	5 579 / 7 159 (78%)	1 517	856 (12,0%)
Québec	4 542 / 4 837 (94%)	973	551 (11,4%)
TOTAL	16 013 / 18 221 (88%)	4 270	2 446 (13,4%)

Note. Dans le tableau précédent, la colonne **Noms identiques** contient, pour une ville donnée, le nombre total d'occurrences de noms qui sont identiques ou très semblables quant à la prononciation. L'autre colonne, **Cas problématiques**, contient quant à elle le nombre de répétitions des occurrences uniques ou, en d'autres termes, le nombre de noms sur lesquels il faudrait intervenir pour éliminer le problème de l'homonymie dans l'odonymie de la ville en question. À noter que les pourcentages exprimés dans cette colonne sont indiqués par rapport aux nombres totaux d'odonymes, et non par rapport aux nombres d'odonymes officiels.

4.1.7 Les avis d'intention de la Commission de toponymie

- Objectif: 2 ou 3 publications d'avis d'intention dans des médias régionaux ou nationaux, pour solliciter le point de vue des intéressés avant la prise d'une décision d'importance
  Résultat: 2 (100% de l'objectif)

Les avis d'intention publiés concernent:

— le dossier de l'attribution du nom **Barrage Denis-Perron** à l'ouvrage de retenue connu jusqu'alors sous le nom de **Barrage de la Sainte-Marguerite-3** (nom non officiel utilisé par Hydro-Québec);

— la demande de remplacement du nom **Autoroute Transquébécoise** (autoroute 55) par celui de l'industriel J.-Armand Bombardier qui a été acheminée à la Commission.

4.1.8 Les avis au sujet des noms de municipalités provenant de regroupements

- Objectif: traitement de 25 dossiers de dénomination de municipalités résultant d'un regroupement
  Résultat: 25 (100% de l'objectif)

Un avis important est celui donné en faveur du nom **Longueuil**, le 9 novembre 2000, comme désignation de la future ville nouvelle de la rive sud du Saint-Laurent, en Montérégie, qui regroupera, dès le 1er janvier 2002, six villes dont celle de Longueuil.

4.1.9 Les autres avis conseils de la Commission de toponymie

- Parmi les divers avis que la Commission a donnés au sujet de noms de municipalités ou bien à propos du contenu toponymique de manuels scolaires, nous signalons l'avis en faveur du nom **La Haute-Gaspésie** que le milieu local a proposé pour remplacer celui de la MRC de Denis-Riverin.

4.1.10 La langue des noms officialisés

Tableau 6
Les toponymes et odonymes officialisés par la Commission en 2000-2001

	Toponymes		Odonymes		TOTAL	
Appartenance linguistique	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
Français	660	85,05	2 412	82,72	3 072	83,20
Anglais	89	11,47	432	14,81	521	14,11
Langues amérindiennes	11	1,42	23	0,79	34	0,92
Inuktitut	1	0,13	0	0,00	1	0,03
Autres langues	7	0,90	39	1,34	46	1,25
Indéterminé	8	1,03	10	0,34	18	0,49
TOTAL	776	100,00	2 916	100,00	3 692	100,00

Plus de 97% des noms de lieux que la Commission de toponymie a officialisés sont de langue française (83%) ou anglaise (14%). La priorité qu'elle accorde au traitement des noms de voies de communication est responsable, en partie, de la très faible présence de noms autochtones parmi les noms officialisés cette année. La reprise du traitement soutenu des toponymes amérindiens et inuits devrait coïncider avec l'achèvement du traitement massif de l'odonymie prévu au terme du plan triennal stratégique 2001-2004.

4.2 Assurer la diffusion et l'utilisation de la nomenclature géographique officielle du Québec

À cette fin, l'information que diffuse le site Web de la Commission a été enrichie de pages nouvelles et celle-ci s'est donné des objectifs à atteindre dans les domaines suivants: le rythme de mise à jour du site Web, le nombre de nouvelles pages Web, le délai de transmission des décisions, le nombre de consultations, l'achèvement de publications, la participation de la Commission à des salons ou à des congrès, le prêt de volumes de la bibliothèque et, enfin, les relations extérieures que la Commission entretient pour promouvoir les intérêts toponymiques du Québec.

4.2.1 Le site Web de la Commission de toponymie (www.toponymie.gouv.qc.ca)

- Objectif: 30 nouvelles pages Web
  Résultat: 60 (200% de l'objectif)

Le dépassement de l'objectif est attribuable principalement à la diffusion d'une publication très populaire portant sur les noms de rues de Québec au XVII[e] siècle.

- Objectif: mise à jour hebdomadaire du site Web
  Résultat: mise à jour toutes les deux semaines

Compte tenu de la nature des mises à jour du site, il a été décidé en cours d'année que celles-ci seraient plutôt effectuées toutes les deux semaines, ce qui est apparu suffisant pour répondre aux besoins de nos clientèles.

- Objectif: actualisation trimestrielle des données du site Web de la Division francophone du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques

  Résultat: les pages Web de la Division francophone se sont enrichies de mises à jour de l'information et de l'ajout d'un 2[e] Bulletin d'information toponymique.

La mise à jour des pages Web s'effectue environ trois fois l'an, un rythme qui correspond davantage à celui du renouvellement de l'information.

- En 2000-2001, on a enregistré 87890 sessions au site Web de la Commission de toponymie, d'une durée moyenne de 4,22 minutes. Au total, 226472 pages Web ont fait l'objet d'une demande d'accès.

4.2.2 Les publications et la recherche

- Objectif: produire deux publications officielles (le *Supplément au Répertoire toponymique* à la *Gazette officielle du Québec* et le *Rapport annuel 1999-2000*)
  Résultat: les deux publications prévues ont été réalisées
- Objectif: terminer deux manuscrits de dossiers toponymiques (la *Toponymie des Hurons-Wendats* et la *Toponymie de la région métropolitaine de Montréal*)
  Résultat: le 31 mars 2001, le projet de *Toponymie des Hurons-Wendats* se trouvait réalisé à 80%. Cette publication devrait être disponible au cours de l'été 2001. Le second a été abandonné, faute de subvention extérieure pour le réaliser.

- Objectif: participer à trois salons ou congrès (Info-Services, à Baie-Comeau; le Salon de la Municipalité, à Québec; le congrès de la Corporation des officiers municipaux, à La Malbaie)

  Résultat: la Commission a participé à cinq salons ou congrès, soit 167% de l'objectif. La Commission s'investit de façon particulière dans ces activités qui lui offrent une prise de contact directe et de qualité avec ses clientèles et qui favorisent une rétroaction sur ses réalisations.

Tableau 7
La participation de la Commission de toponymie à des activités d'information

Activités	Lieu	Date
Salon Info-Services	Baie-Comeau	Avril 2000
Salon de la Municipalité	Québec	Mai 2000
Corporation des officiers municipaux agréés du Québec	La Malbaie	Juin 2000
Salon Info-Services	Drummondville	Octobre 2000
Colloque international tenu dans le cadre de la Commission des États généraux sur la langue française	Sainte-Foy	Mars 2001

4.2.3 Les consultations

- Objectif: répondre à 5000 consultations techniques en provenance de l'ensemble des clientèles

  Résultat: 5 132 réponses ont été fournies (103% de l'objectif)

Les tableaux 8 et 9 indiquent la répartition des consultations selon les catégories de demandeurs et les thèmes. Le nombre total de thèmes abordés est supérieur à celui des demandes, car il arrive qu'un usager aborde plus d'un sujet au cours de l'échange constituant la consultation.

Tableau 8
La répartition des consultations selon les thèmes

Thèmes	Nombre	%
Suivi administratif d'un dossier	869	16,1
Divers	735	13,6
Nom officiel pour une entité ou un territoire	533	9,9
Graphie des toponymes	401	7,5
Terminologie géographique	364	6,8
Règles d'écriture	321	6,0
Procédure d'officialisation	281	5,2
Critères de choix	280	5,2
Localisation des toponymes	272	5,1
Origine et signification d'un toponyme	248	4,6
Publications	171	3,2
Gentilés	164	3,0
Géographie en général	152	2,8
Noms de municipalités	136	2,5
Édifices, salles et écoles	115	2,1
Numérotation d'immeubles	101	1,9
Site Web	51	0,9
Régionymie	42	0,8
Topos/informatique	41	0,8
Aspects juridiques	40	0,7
Établissements amérindiens et inuits	23	0,4
Copies de cartes	19	0,4
Affichage	15	0,3
Genre et prononciation des toponymes	8	0,1
Fichier des toponymes populaires	3	0,1
TOTAL	**5 385**	**100,0**

Outre le suivi administratif d'un dossier, c'est le désir de connaître le nom officiel et bien orthographié d'un lieu qui constitue le motif principal d'une consultation. Vient après le besoin de s'informer sur les règles d'écriture des noms de lieux ou sur les critères qui gouvernent leur choix. À noter: les demandes sur l'origine et la signification des noms sont nombreuses aussi, à peu près autant que celles qui portent sur la localisation d'un lieu nommé.

Tableau 9
La répartition des consultations selon les catégories de demandeurs

Demandeurs	2000-2001		1999-2000	1998-1999
	Nombre	%	%	%
Municipalités	2 118	41,3	36,7	24,1
Citoyens et travailleurs autonomes	1 180	23,0	28,6	41,3
Ministères et organismes publics québécois (excluant l'Office de la langue française)	728	14,2	12,5	14,3
Organismes scolaires	415	8,1	2,1	2,5
Entreprises privées	186	3,6	5,9	11,2
Associations et sociétés à but non lucratif	130	2,5	5,8	1,8
Indéterminé	104	2,0	0,4	
Gouvernement du Canada	92	1,8	2,3	2,2
Médias	79	1,5	2,9	0,4
Office de la langue française	55	1,1	2,0	1,6
Organismes parapublics	45	0,9	0,8	0,6
TOTAL	**5 132**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Les municipalités sont les clients les plus nombreux de notre service de consultation. Cela tient aux relations soutenues que la Commission entretient avec elles pour le traitement des noms des voies de communication. Viennent ensuite les citoyens et les travailleurs autonomes. La diminution de leur part depuis 1998-1999 est peut-être attribuable à ce que, pour s'informer, cette clientèle utilise davantage que les autres le site Web de la Commission, disponible en dehors des heures de bureau.

4.2.4 La transmission des décisions

- Objectif: ne pas dépasser un délai d'un mois après une réunion de la Commission, pour la diffusion des décisions
  Résultat: les décisions de deux réunions ont fait l'objet d'un traitement en dedans d'un mois; pour deux autres, il fut de six semaines; pour une dernière, le traitement a requis sept semaines.

Il est apparu réaliste de se doter d'un objectif d'assurer le suivi des décisions de la Commission à l'intérieur d'un délai d'un mois basé sur une séquence de six réunions annuelles. Compte tenu du nombre élevé de dossiers présentés aux membres de la Commission (entre 3000 et 4000 annuellement), il peut arriver que ce délai ne puisse être respecté si ce volume de dossiers est concentré dans un nombre moins élevé de réunions. En ce qui concerne la consultation des membres par téléphone ou par courriel, le suivi a été assuré dans un délai de 24 heures.

Autres statistiques concernant la diffusion de la toponymie officielle:

Attestations d'avis: 176

Attestations d'officialisation: 1 776

Après avoir officialisé de nouveaux toponymes et odonymes ou après avoir donné son avis (favorable ou non) sur des noms, la Commission en informe les personnes, entreprises, ministères et autres organismes concernés. Il est à noter que chaque attestation peut contenir un seul aussi bien que plusieurs dizaines de noms.

4.2.5 La vérification de la nomenclature géographique des cartes

- Objectif: assurer la qualité toponymique de 250 cartes d'échelles variées (pouvant concerner environ 15000 noms de lieux) provenant des principaux producteurs de cartes de l'Administration gouvernementale (ministère des Transports, ministère des Ressources naturelles...)
  Résultat: 122 cartes (49% de l'objectif) et 12539 toponymes vérifiés (84% de l'objectif)

En début d'année, nous avons tenté d'estimer le mieux possible, en nous basant sur l'expérience des années antérieures, le nombre de cartes et de toponymes

à vérifier qui nous seraient soumis par les ministères, organismes et sociétés privées qui produisent des documents cartographiques. Le nombre de cartes en lui-même est peu révélateur, car un document à grande échelle peut ne présenter que quelques toponymes, alors qu'une carte à petite échelle peut en contenir plusieurs centaines voire des milliers. Nous considérons avoir répondu correctement à toutes les requêtes soumises pour validation de la qualité toponymique et ce, sauf pour quelques exceptions, dans les délais prévus.

Par ailleurs, nous avons vérifié le contenu toponymique de deux cartes produites par Le Groupe KOREM pour l'administration gouvernementale: une carte intitulée *Nord-du Québec, Nunavik, Baie-James* commandée par Tourisme Québec et la version en portugais de la carte intitulée *Le Québec*, publiée en français dès 1998 et commandée par le ministère du Conseil exécutif.

La normalisation de l'adressage a continué de faire l'objet d'une attention particulière encore cette année. La Commission a été associée étroitement au processus de normalisation enclenché par la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST). Cette collaboration s'est traduite par la mise en place, au sein de cet organisme, d'outils de gestion des adresses qui ont permis la composition d'une banque de données conformes aux prescriptions de l'Office de la langue française et de la Commission de toponymie.

4.2.6 Le centre de documentation

- Objectif: assurer le prêt d'environ 1 000 volumes
  Résultat: 1 218 (122% de l'objectif)

Par ailleurs, avec l'ouverture de 33 dossiers électroniques, l'ère de la gestion documentaire électronique a pris véritablement son envol. Organiser l'information électronique et soutenir les utilisateurs dans l'apprentissage de la valeur des documents électroniques ont constitué les activités principales dans ce domaine. Il a été décidé en outre d'appliquer à ces documents le processus de gestion et de conservation déjà en vigueur pour les documents imprimés, ce qui maintient en place un seul système de classement pour l'ensemble des documents. Chaque membre du personnel a accès, depuis son poste de travail, à un moteur de recherche qui lui permet de retrouver et de consulter un document.

4.2.7 Les activités toponymiques nationales et internationales

- Objectif: participer à la réunion annuelle de la Commission de toponymie du Canada
  Résultat: activité réalisée

Le Québec est membre de la Commission de toponymie du Canada et, à ce titre, il délègue des représentants de sa Commission de toponymie pour participer aux discussions du Comité consultatif de la recherche toponymique et du Comité consultatif des services canadiens de données toponymiques numériques ainsi qu'à la réunion plénière annuelle, pour s'assurer du respect de ses intérêts. La présidente et le directeur général et secrétaire de la Commission ont donc participé aux rencontres de Winnipeg où se sont réunis tous les intervenants provinciaux et territoriaux canadiens.

La Commission a participé, à Ottawa, à une réunion organisée par la Commission de toponymie du Canada, sur le traitement des noms de réserves indiennes ainsi que des toponymes situés à l'intérieur ou sur les limites des réserves indiennes. Ces modalités prévoient des relations plus étroites entre les conseils de bande et les autorités provinciales compétentes en matière de toponymie.

- Objectif: conclure le renouvellement de la coopération avec les autorités toponymiques de France
  Résultat: la Commission a approuvé le texte de la nouvelle entente, qui a été signée le 13 mars 2001, à Paris.

Dans le cadre de cette entente renouvelée et de celle qui était en vigueur depuis janvier 1994, la Commission de toponymie a travaillé de concert avec ses homologues de France à la normalisation des noms de pays. En outre, les autorités toponymiques de France et du Québec ont convenu d'un cadre de fonctionnement pour réaliser en commun un projet d'inventaire et de diffusion des exonymes de langue française du monde, c'est-à-dire les noms de lieux étrangers qui possèdent un équivalent traditionnel en français (**Londres** en regard de **London**, **Moscou** par rapport à **Moskva**, etc.), afin de faire contrepoids à l'utilisation grandissante des exonymes de langue anglaise. Enfin, la Commission a participé à la rédaction du *Bulletin d'information toponymique* numéro 2 de la Division francophone du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques et l'a diffusé sur le site Web de la Division qu'elle héberge.

- Objectif: assurer l'animation d'une session de formation à la toponymie au Pays Basque
  Résultat: activité réalisée du 12 au 16 juin 2000

La Commission a été mise à contribution dans la tenue d'un stage de formation en toponymie à Donostia–San Sebastián, au Pays Basque espagnol. Une quarantaine des participants étaient inscrits au stage en provenance de divers ministères et organismes du Pays Basque; étaient aussi invités des représentants de la Généralité de Catalogne, de la Galice, de la province de Navarre (qui comprend également une minorité basque) et de la Bretagne.

4.3 Assurer la conservation des noms de lieux du Québec à titre d'éléments du patrimoine national

À cette fin, la Commission s'est donné des objectifs quant à la mise aux normes de son système informatique, quant à l'augmentation du volume d'enregistrements de noms de lieux dans la base de données, quant au nombre de noms de lieux dont l'origine ou la signification est diffusée sur le Web et quant à la précision de la localisation des lieux.

- Objectif: atteindre 60 % du développement de TOPOS 3, la nouvelle génération de la base de données de la Commission de toponymie, qui remplacera l'actuel système informatique, au plus tard le 31 mars 2002
  Résultat: 30%

Les prévisions étaient trop optimistes en regard de la tâche qui s'est révélée plus complexe que prévue et qui, compte tenu du budget limité de la Commission, doit être réalisée totalement en régie.

- Objectif: 10 000 origines et significations de noms ajoutées dans autant d'enregistrements toponymiques diffusés sur le Web
  Résultat: 10 200 (102 % de l'objectif)

Selon les sondages que nous avons effectués, la clientèle de la Commission de toponymie porte un vif intérêt à l'origine et à la signification des noms de lieux. Afin de satisfaire cette demande, il a été jugé opportun de privilégier l'emploi d'une autoroute de l'information, soit le site Web de la Commission, pour y diffuser ce type d'information. Ce moyen permet du même coup d'augmenter l'offre en contenu francophone disponible sur Internet.

- Objectif: 5 000 toponymes localisés à la seconde près

  Résultat: 2 364 (47% de l'objectif)

Après avoir recueilli des données sur l'opinion de nos clientèles pour connaître leurs besoins toponymiques, il a été estimé pertinent, afin de répondre à d'autres priorités plus urgentes, de reporter la localisation des toponymes à la seconde près, bien que cette activité soit très importante pour une certaine partie de notre clientèle impliquée dans des activités liées de près au territoire.

- Objectif: 5 000 nouvelles fiches toponymiques
  Résultat: 6 300 (126% de l'objectif)

Dans le cadre de son mandat de conservation, la Commission se doit de colliger tous les noms de lieux qui identifient ou qui ont déjà servi de repères territoriaux au Québec, incluant les noms parus sur des cartes anciennes.

- TOPOS: le système informatisé de gestion des toponymes

Tableau 10
Le contenu de la banque de données TOPOS au 31 mars 2001

Répartition selon l'appartenance linguistique	Toponymes		Odonymes		TOTAL	
	Officiels	Total	Officiels	Total	Officiels	Total
Français	86 893	137 961	86 200	119 837	173 093	257 798
Anglais	13 667	31 453	9 246	15 542	22 913	46 995
Langues amérindiennes	8 558	21 378	535	968	9 093	22346
Inuktitut	3 060	6 911	8	15	3 068	6 926
Autres langues	1 818	2 564	1 281	1 901	3 099	4 465
Indéterminé	3 270	5 511	646	962	3 916	6 473
TOTAL	117 266	205 778	97 916	139 225	215 182	345 003

TOPOS est l'outil de travail quotidien de l'ensemble du personnel de la Commission. Il sert à conserver les renseignements associés aux quelque 345 000 noms de lieux qu'il renferme et dont le nombre s'est accru cette année de 6300 nouvelles entrées. Le tableau 10 répartit ces noms de lieux selon leur appartenance linguistique. Il fournit aussi le support pour présenter les études et analyses toponymiques aux membres de la Commission en vue de leur permettre de prendre des décisions éclairées en matière d'officialisation et d'émission d'avis. TOPOS intervient aussi dans le mandat de diffusion de la Commission en alimentant le site Web, dont une partie est dévolue à la toponymie officielle qui est mise à jour et actualisée après chacune des réunions de l'organisme. Il sert aussi à produire l'édition spéciale de la *Gazette officielle du Québec* qui, tel que le requiert la loi, reflète les décisions prises au cours de l'année. Cette édition de la Gazette officielle limite le nombre de renseignements publiés afin d'en minimiser les coûts de publication. Cependant, pour répondre adéquatement aux besoins de ses clientèles, la Commission rend aussi disponible sur son site Web l'ensemble des principaux paramètres qui documentent

chacune de ses décisions officielles (le spécifique, le générique, le type d'entité, le statut, la localisation exacte, des renseignements sur l'origine et la signification du nom de lieu, etc.).

5. La conclusion

Dans ce rapport annuel de gestion, nous avons fait le constat de nos réalisations en regard de nos objectifs précisés en début d'année dans notre Plan d'action annuel 2000-2001. La majorité de nos objectifs ont été atteints, d'autres, dépassés, et certains autres, pour les raisons que nous avons exposées, ont été soit reportés, soit ramenés à des chiffres plus réalistes, compte tenu des contextes.

En cours d'année, il nous a fallu faire les choix administratifs appropriés, c'est-à-dire reporter certains projets ou réaffecter une partie des ressources initialement prévues vers d'autres, pour répondre, notamment, à des demandes d'intervention sans préavis (par exemple les conséquences toponymiques de la loi 170, les travaux odonymiques découlant des regroupements municipaux, l'alimentation de la réflexion des membres de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, la promotion du volet culturel de la toponymie, etc.).

Nous considérons qu'avec les ressources humaines et budgétaires allouées à la Commission de toponymie et grâce, entre autres, à la qualité et à l'implication de son personnel, nous avons répondu correctement aux attentes de l'État en matière de gestion de ses noms de lieux.

Composition typographique : Mono•Lino inc.

Achevé d'imprimer en septembre 2001
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville